

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.4

N° de demande : 2007-0257
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie B3.4 (Modifications à l'étiquette du produit - Méthode d'application)
Produit : Fongicide Lance WDG
N° d'homologation : 27495
Matière(s) active(s) (m.a.) : Boscalid (CHH)
N° de document de l'ARLA : 1610720

But de la demande

BASF Canada Inc. a présenté une demande pour l'ajout d'une nouvelle méthode d'application (irrigation par un système à pivots ou par aspersion) pour l'utilisation du fongicide Lance WDG (Lance WDG Fongicide) sur les haricots secs et le canola, ainsi que la luzerne cultivée pour la production de semences. Il s'agit d'une demande de catégorie B3.4 touchant la méthode d'application. Le fongicide Lance WDG (n° d'homologation 27495) contient la matière active boscalid (garantie : 70 %). La dose d'application et le calendrier de traitement sont identiques à ceux du profil d'emploi actuellement homologué.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Compte tenu des utilisations figurant déjà sur l'étiquette du fongicide Lance WDG, les utilisations par chimigation ne devraient pas entraîner une augmentation du risque d'exposition professionnelle ni des risques pour la santé associés au boscalid.

Les doses d'application et le délai avant la récolte (DAAR) pour le boscalid appliqué sur les haricots secs, les pommes de terre, le canola et la luzerne cultivée pour la production de semences en faisant appel à la méthode d'irrigation par un système à pivots ou par aspersion sont identiques à ceux associés à la méthode d'application au sol homologuée. Par conséquent, il ne devrait y avoir aucune augmentation de l'exposition aux résidus de boscalid par le régime alimentaire.

Évaluation environnementale

Une évaluation des effets sur l'environnement découlant de l'utilisation du fongicide Lance WDG sur les haricots secs, les pommes de terre, le canola et la luzerne cultivée pour la production de semences n'est pas nécessaire, puisque la dose d'application ainsi que le nombre et la fréquence des applications correspondent à ceux déjà homologués figurant sur l'étiquette du produit. La nouvelle méthode d'application (irrigation par un système à pivots ou par aspersion) n'entraîne aucune augmentation du risque environnemental pour les espèces sauvages non visées. Les énoncés appropriés sur les risques pour l'environnement figurant sur l'étiquette du produit contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

Les données de onze essais réalisés entre 2002 et 2006 aux États-Unis (six essais sur des pommes de terre) et au Canada (cinq essais sur des haricots) ont fait l'objet d'un examen. Ces données indiquaient un bon taux d'efficacité contre la maladie (60 % à 90 %) lorsque le fongicide Lance WDG était appliqué au moyen d'un système d'irrigation à pivots (chimigation), aux doses indiquées sur l'étiquette du produit, pour lutter contre les maladies causées par le *Sclerotinia sclerotiorum* sur les pommes de terre. L'application utilisant un système à pivots (chimigation) était comparable à l'application au sol ou à une application aérienne simulée. Le fait que l'on n'ait observé aucune variation du taux d'efficacité entre les différentes méthodes d'application appuie également l'utilisation du produit sur la luzerne cultivée pour la production de semences et le canola, pour toutes les maladies, aux doses d'application indiquées sur l'étiquette.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que l'ajout de la nouvelle méthode d'application est acceptable.

Références

PMRA # 1366051. 2007. Lance petition to support registration of chemigation application for the control of white mold in dry bean, potato, canola, and Blossom blight in seed alfalfa caused by the pathogen *Sclerotinia sclerotiorum*. Part 10: Efficacy. 98pp.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.